



Retraite des marins La FEETS FO dénonce un saut dans l'inconnu!

Présents pour la FEETS FO : E. CASTILLO et C. MASSET

La FEETS FO a participé à un groupe de travail sur la retraite des marins le 31 janvier 2020 (deux réunions, pêche et commerce).

Sujet de la réunion : les cotisations des marins et des armateurs dans le nouveau régime.

Ce qu'il faut retenir

Dans le futur système par points, qui s'appliquera aux marins, les points sont acquis par les cotisations (25% du salaire dont 10€ donnent 1 point).

Deux changements majeurs

- Dans le futur système, **il n'y aura plus d'exonérations de cotisations pour les armateurs**, tous les taux (marin et armateur) seront identiques au régime général (période transitoire de 30 ans).
- Les salaires forfaitaires sont conservés (les marins et les armateurs ne cotisent pas sur le salaire réel mais sur le salaire forfaitaire, inférieur). Mais pour maintenir le niveau de retraite des marins dans le cadre d'un départ à 55-56 ans avec 37,5 années de cotisations, **les salaires forfaitaires devront être multipliés par 1,5 (+50%)**.

Quelles sont les conséquences?

Les effets négatifs sont nombreux, voici les principaux identifiés.

L'alignement des taux de cotisation combiné à l'augmentation des salaires forfaitaire entraîne par exemple une augmentation du taux de cotisation de 23% à la pêche (la marine marchande internationale conserverait ses exonérations, autorisées au niveau européen):

- Déstabilisation économique du secteur
- Modération salariale
- Baisse des effectifs à bord

Le changement s'appliquera différemment selon les générations.

Le danger d'une discrimination à l'embauche est réel pour les jeunes. Ainsi ceux nés après 1987 verront des cotisations augmentées de 30%. Dans la logique des armateurs en recherche permanente de baisse du coût de la main d'œuvre, leur choix ira irrémédiablement vers le moindre coût.

Les marins paieront aussi l'alignement des cotisations avec une perte de pouvoir d'achat d'environ 5%.

Partout où les salaires réels ne sont pas 50% supérieurs au salaire forfaitaire, les marins auront une perte de retraite (car ils n'acquerront pas suffisamment de points).

Le gouvernement refuse toujours de fournir la moindre simulation, tant que le climat social n'est pas « apaisé ».

Le gouvernement n'est pas prêt, pas préparé et n'est donc pas en capacité de tenir quelque engagement envers les marins. Il est essentiel d'organiser partout, la mobilisation contre cette réforme!

46, rue des petites écuries 75010 Paris

contact@feets-fo.fr | www.feets-fo.fr | Tél: 01 44 83 86 20 | Fax: 01 48 24 38 32